

PV221 SP59

PV téléphonique de la Commission Sportive du 22 mai 2026

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : MM Jean-Michel BATRÉAU, Christian BENARD et Vincent CABIN

Assiste : Mme Floriane FRANQUEMBERGUE (administratif)

Début de la réunion : 12h00

I. Changements de dates, horaires, terrains

Match 55514373 du 23.05.2026 Charbuy/Fleury 1 – Champs sur Yonne 2 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charbuy Fleury, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 30 mai 2026 à 10h00

Match 55018656 du 25.05.2026 Stade Auxerrois 2 – Ent. Florentinois 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'Ent. Florentinois, via Footclubs, de reporter la rencontre le 3 juin,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation de l'avant dernière journée le 30 mai,
- Compte tenu de l'impossibilité de modifier l'ordre des deux dernières journées de championnat,
- Donne ce match à jouer le mercredi 27 mai 2026 à 16h00,

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55019301 du 30.05.2026 Tonnerre 1 – Chevannes 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Tonnerre, via Footclubs, de reporter la rencontre le 6 juin,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,
- Compte tenu de l'impossibilité de modifier l'ordre des deux dernières journées de championnat,
- Laisse ce match à jouer le 30 mai 2026 à 16h00,

4. Forfaits

Match 54437582 du 24.05.2026 Chevannes 1 – Sens FC 1 Seniors Féminines à 8

La commission,

8 avenue Joffre - E369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60 ; Mail : sforey@yonne.fff.fr

- Prend note du courriel du club de Sens FC, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Chevannes 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Sens FC 1 au bénéfice de l'équipe Chevannes 1,
- Score : Chevannes 1 = 3 buts, 3 points - Sens FC 1= 0 buts, -1 point
- Amende de 50€ pour forfait déclaré seniors au club de Sens FC (amende 6.10).

Forfait de l'équipe Vinneuf 1 Festival U11

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vinneuf, via leur messagerie officielle, en date du 20 mai 2026, indiquant faire forfait pour le Festival U11,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Dit l'équipe Vinneuf 1 éliminée du challenge U13,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Vinneuf (amende 6.11).

Match 55515534 du 23.05.2026 Champigny 1 – St Denis/Fontaine/Malay 1 U15 D3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Denis, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Champigny 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe St Denis/Fontaine/Malay 1 au bénéfice de l'équipe Champigny 1,
- Score : Champigny 1= 3 buts, 3 points - St Denis/Fontaine/Malay 1 = 0 but, -1 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de St Denis (amende 6.11).

Monsieur Christian BENARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Fin de la réunion : 13h00

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »